

& qui depuis a rempli plusieurs pages des nouvelles publiques d'Amsterdam : Celui-ci en forme de Lettre tend a refuter trois piéces émanées de la Cour de Vienne contre lesquelles son Auteur parle avec beaucoup d'amertume & sans ménagement. Les autres Ecrits sont tout à-fait dévoués aux intérêts du Roi Stanislas ; peut être aussi ont-ils été dressés assez près de son tapis. De toutes ces piéces que l'esprit de parti a dictées je ne m'attache qu'à la dernière quoiqu'écrite dans le même stile ; mais c'est au Lecteur à en juger. Comme écho des Nouvellistes, je la lui rapporte telle qu'elle paroît, ne pouvant proprement m'en dispenser, après en avoir fait autant, dans mes précédens mémoires, des piéces qu'elle attaque. En voici une partie.

M O N S I E U R ,

**I**L n'est pas nécessaire d'être François pour être blessé & scandalisé des trois Ecrits émanés depuis peu de la Cour de Vienne, & que vous aurez vus, sans doute ; Je veux dire, la Réponse aux Motifs de la France, les prétendues Réflexions impartiales, & le Decret de Commission Imperiale adressé à l'Empire. Mais quand on est né François, comme je ne crains pas de me déclarer tel, on ne peut se refuser de répondre à ces Piéces. La fausseté en fait le caractère, les injures les plus basses en font toute la force, & l'on s'étonne avec raison que leur Auteur ait osé prendre si souvent le St. Nom de Dieu à témoin d'une modération & d'une équité, que tout, même la justification de la Cour de Vienne, dément si authentiquement. Je m'étonnerois moi-même avec raison si l'Europe & l'Empire se laissoient séduire par un assemblage informe de raisons qui portent avec elles le caractère de la  
reproba-